

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 6 MARS 2018

Tirage des Coupes de l'Isère

Le Président du District,
Le Comité de Direction,
Le Crédit Agricole, Partenaire,

**Ont le plaisir de vous inviter au tirage des 1/8eme de Finales des Coupes Seniors
F. Marchiol et Réserve – Challenges ainsi que les Coupes U19-U17 et U15**

**Le vendredi 9 mars 2018 à 19h00
Au District de l'Isère à Sassenage**

Journée Nationale des Bénévoles 2018

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour une nouvelle édition, le District participe bien sûr à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **le mardi 8 et mercredi 9 mai 2018**.
Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues.

Le coupon réponse (que vous trouverez sur le lien ci-après <https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/>) doit nous parvenir pour le **15 mars dernier délai**.

Appel à candidatures Finales

La commission sportive lance un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 10 Juin 2018 : Finales Seniors**
- **Les 16 et 17 Juin 2018 : Finales de jeunes**

Les candidatures sont à adresser au District **avant le 19 mars date butoir**.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 29 juin en soirée.

[La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 mars 2018.](#)

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 26 Février au 4 Mars 2018

Amende 11 €

PAYS ALLEVARD	U18F
GONCELIN	CIU13
RIVES	U18F
VILLENEUVE	CIU13
ST GEOIRE EN VALDAINE	CIU13
VALLEE DU GUIERS	CIU13
FUTSAL PONT DE CLAIX	FUTD1
GRESIVAUDAN	U15
LCA FOOT38	CIU15
ARBRE DE VIE	FUTD1
CEA	ENA11
METROPOLITAINS	CPSNT

FORFAIT JOURNEE

Du 3-4 Mars 2018

Amende 32 €

COLLINES	D5
CHAMPAGNIER	D6
LIERS	D6
CREYS MORESTEL	U18F
VOREPPE	U17
GPT ISERE RHODANIENNE	U17
PIERRE CHATEL	U17
VOREPPE	U15
FARAMANS	U15
RCA FUTSAL	FUT

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 3 Mars 2018

Amende 32 €

RO-CLAIX	CHU13F
----------	--------

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 4 Mars 2018

Amende 90 €

BOURBRE	D6
---------	----

FORFAIT GENERAL U17- U13

Du 2-6 Mars 2018

Amende 68 €

GPT FURE ISERE 4	U13
VOREPPE	U17

FMI NON TRANSMISE

Du 3 Mars 2018

Amende 75 €

VERSOUD	U15
---------	-----

FM NON RETOURNEE

Du 24 Février 2018

Amende 75 €

ST HILAIRE DU TOUVET	U13D4
----------------------	-------

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 FEVRIER 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 05/02/2018](#)

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 02/03/2018.

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

582022 GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE (sous réserve d'encaissement)

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 FEVRIER 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District

[Date d'émission du relevé le 05/02/2018](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 13/03/2018.

581015 GUINEENS DE L'ISERE

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : LANGLOIS J. – VAZ F. – BEDAR N. – LAURAFoot - NOYAREY – ANNE T. – FERKANE A. – BOULORD J.M. – NASRI R. – ANAR AKDIM K. – MAYETTE B. – LHUILLIER L. – FIARD E. – NOYAREY.

APPEL : NASRI R. – GRESIVAUDAN – DARBON JM - GRESIVAUDAN – LA MURETTE.

REGLEMENTS : AS NOTRE DAME DE MESSAGE – RUY MONTCEAU – GRESIVAUDAN – PAYS ALLEVARD – SEYSSINS – MORE C. – CHIRENS – ST PAUL DE VARCES – ST LATTIER.